



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 71

Votants : 76 (dont 5 procurations)

N°42 C/

OBJET :

**AIDE AU
LOGEMENT SOCIAL**

ALLIER HABITAT

**OPERATION
D'ACQUISITION-
AMELIORATION
RUE DU CAPITAINE
A VICHY**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 20 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A) - J.S. LALOY – M. AURAMBOU – J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

Vu les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

Vu le Programme Local de l'Habitat (2010-2015) de Vichy Val d'Allier, adopté par délibération du 24 juin 2010, et prorogé de deux ans par délibération N° 22 du conseil communautaire en date du 30 juin 2016.

Vu le régime d'aides au logement social, approuvé en 2010 par Vichy Val d'Allier, concernant les opérations d'acquisition-amélioration et de démolition-reconstruction portées par les organismes HLM, déterminant un montant de subvention de 3 000 € par logement social de type PLUS ; sachant qu'il s'agit d'une subvention financée à parts égales par la communauté d'agglomération et la commune concernée par l'opération.

Vu la demande de subvention adressée le 23 Novembre 2018 par ALLIER HABITAT concernant un programme d'acquisition-amélioration, situé Rue du Capitaine sur la commune de Vichy, ayant pour objet la production de 8 logements collectifs : 5 PLUS et 3 PLAI.

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette opération :

- Montant fiscal : 770 546.15 €
- Prêts : 608 137 €
- Subventions : 162 000 €
- Fonds propres : 409.15 €

Considérant que cette opération a été agréée par l'Etat et le Département dans le cadre de la programmation départementale 2018 des aides à la pierre pour le logement social.

Considérant que cette opération remplit les conditions fixées par le régime d'aides au logement social mis en place par la communauté d'agglomération,

Considérant que l'opération comprend 5 logements de type PLUS pouvant chacun être financés à concurrence de 1 500 € par la communauté d'agglomération, soit l'équivalent d'une subvention d'un montant de 7 500 €,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'accorder une subvention de 7 500 euros à ALLIER HABITAT pour l'opération d'acquisition-amélioration, située rue du Capitaine à Vichy, conduisant à la production de 8 logements sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 42 C/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13
DECEMBRE 2018 - AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - ALLIER HABITAT

Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 20/12/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 13DEC2018_42C

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_42C-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : 42 C.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_42C-DE-1-1_1.pdf)